



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0492

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 11 projets de solidarité internationale

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Ederly, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021**Délibération n° 2021-0492**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Fonds de solidarité eau - Attribution de subventions pour 11 projets de solidarité internationale**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le fonds de solidarité eau, mis en place dans le cadre de l'article L 1115-1-1 du code général des collectivités territoriales, a pour objectif de financer des actions de solidarité internationale visant l'accès à l'eau et à l'assainissement des populations des Pays du Sud. Il est aujourd'hui financé par la Métropole de Lyon (400 000 €) et par Eau du Grand Lyon (400 000 €). L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse intervient également dans ce dispositif en fonction de ses critères de financement.

Le comité de pilotage paritaire du fonds de solidarité eau a donné son accord pour le financement des 11 projets décrits ci-dessous.

I - Attribution d'une subvention à l'association Initiative développement pour le projet "gestion intercommunale des boues de vidanges dans le département du Mono" au Bénin

Initiative développement est une association de solidarité internationale créée en 1994 qui accompagne des communautés défavorisées des Pays du Sud en leur donnant les moyens d'agir à travers des structures locales, pour un accès durable à des services de base, contribuant ainsi à la satisfaction des besoins fondamentaux des populations les plus démunies. Elle intervient dans plusieurs pays (Bénin, Congo Brazzaville, Tchad, Sénégal, Madagascar, Haïti et les Comores). Ses domaines d'intervention sont : l'accès à l'eau potable, à l'assainissement, les services de gestion des déchets, l'éducation, le développement local, les énergies renouvelables et la protection de l'environnement, la santé et la lutte contre le VIH/Sida, l'agriculture et les activités économiques.

La problématique de gestion des boues est d'actualité dans le département du Mono au Bénin du fait de l'inexistence de service pour l'élimination des boues, les rejets dans la nature, la prolifération des maladies, le coût élevé d'une vidange, etc. En 2016, les Maires des communes du Mono se sont accordés sur la nécessité de disposer d'un service de gestion des boues. La Métropole a approuvé le projet de gestion intercommunale des boues de vidange. Cette gestion intercommunale s'inscrit dans la vision globale de faire du Mono un département propre, sain et vert.

Le présent projet consiste à mettre en œuvre un service de collecte et de traitement des boues issues de latrines familiales et collectives. Il s'agit d'organiser le service de collecte vidange au niveau de 6 communes du département du Mono au Bénin (tournée d'un camion de curage sur le territoire) et de réaliser un site pilote de traitement des boues par filtre planté. Le nombre de bénéficiaires de ce projet est estimé à 50 % de la population urbaine du Mono, soit environ 125 000 habitants.

Le projet est évalué à 307 280 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 58 400 €

La contribution demandée à la Métropole est de 11 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 10 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 37 400 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

II - Attribution d'une subvention à l'association Compétences solidaires pour le projet "accès à l'eau potable dans les villages isolés de Savalou" au Bénin

Compétences solidaires est un réseau de consultants bénévoles qui mettent leur expérience professionnelle au service des organisations non gouvernementales (ONG) pour les aider dans leurs projets de développement. Créée en 2007, l'association compte maintenant plus de 400 membres qui fournissent une expertise et les compétences nécessaires au succès des projets d'ONG ou associations locales en Afrique, Asie et Amérique latine. L'association Compétences solidaires collabore, notamment, avec Action Bénin solidarités (ABS) depuis 2013 sous la forme d'appui des consultants à différents projets de l'ONG béninoise.

Il existe des disparités importantes dans l'accès à l'eau potable entre les villes et les villages au Bénin. La population rurale représente 70 % de la population totale et 86 % des localités rurales comptent moins de 500 habitants. En 2017, le taux de desserte en milieu rural était de 41 % mais ce chiffre cache de fortes disparités entre les départements et à l'intérieur des communes d'un même département. En milieu rural, de nombreux enfants, par manque d'eau potable, continuent d'être affectés par des maladies hydriques comme la diarrhée et le choléra (le taux de mortalité attribuable à l'eau est de 32 % selon l'Organisation mondiale de la santé -OMS-). Certaines filles abandonnent l'école parce qu'elles doivent parcourir chaque jour des kilomètres pour aller chercher de l'eau à la rivière.

Le projet porte sur 10 villages isolés de la Commune de Savalou au Bénin. Il s'agit de transformer des forages existants en postes d'eau autonomes (PEA). Un PEA est un ouvrage constitué d'un forage ou d'un puits à grand diamètre équipé d'un système de pompage motorisé relié à un réservoir de stockage (l'eau est distribuée directement au pied du réservoir par une rampe comportant des robinets) et de les équiper de pompage solaire fonctionnant avec un système de paiement par badge. Deux microentreprises seront mises en place pour gérer les points d'eau autonomes. Le projet intègre également le recensement des latrines existantes et l'évaluation du besoin en assainissement. Ce projet bénéficiera à au moins 4 000 personnes.

Le projet est évalué à 182 929 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 60 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 15 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 15 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 30 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

III - Attribution d'une subvention à l'association Agir ensemble pour le projet "de l'eau potable pour les élèves des écoles des villages de la Commune de Djebem/Bandjoun" au Cameroun

L'association Agir ensemble a été créée en août 2016, elle met tout en oeuvre dans le but d'agir mondialement et essentiellement dans les pays en voie de développement. L'association a pour objet de promouvoir l'accès à l'eau potable, la santé et le lien social des régions du monde n'ayant pas ou peu d'eau potable et tous objets similaires, connexes ou complémentaires ou susceptibles d'en favoriser la réalisation ou le développement. Elle développe la fontaine Safe water cube, un équipement mobile et robuste qui n'utilise aucune énergie et qui permet de potabiliser 1 000 l d'eau à l'heure à partir de n'importe quelle eau de surface ou saumâtre (eau de pluie, de mare, de rivière, de puits, etc.).

Actuellement, les habitants de la Commune de Bandjoun s'approvisionnent en eau grâce à des sources d'eau se trouvant à proximité. L'eau n'est pas potable et est source de problèmes pour les habitants qui tombent souvent malades. Le dispensaire de la Commune identifie que 70 % des maladies des enfants et 38 % des maladies des adultes proviennent de l'eau. Les enfants sont régulièrement atteints de maladies (diarrhées, vomissements, maladies de peau, problèmes ophtalmologiques, ascaridiose) qui les empêchent de poursuivre une scolarité en bonne santé.

Le projet consiste à installer 12 fontaines Safe water cube dans 12 villages de la Commune de Bandjoun au Cameroun pour fournir de l'eau potable aux élèves des écoles publiques, leurs familles, les populations des centres de santé et l'ensemble de la population à partir des eaux de surface présentes dans les villages. Les bénéficiaires directs de l'action sont les 7 080 enfants des écoles publiques de la région de Bandjoun et leurs familles.

Le projet est évalué à 95 133 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 31 800 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 15 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 16 800 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

IV - Attribution d'une subvention à l'association Inter Aide pour le projet "accès à l'eau, l'assainissement et services de maintenance dans la zone montagneuse du Kembata-Tembaro-région sud de l'Éthiopie"

Créée en 1980, Inter Aide est une organisation humanitaire basée à Versailles, spécialisée dans la réalisation de programmes concrets de développement qui visent à ouvrir aux plus démunis un accès au développement. Une soixantaine de programmes sont actuellement en cours au sein de 8 pays : Haïti, Éthiopie, Malawi, Madagascar, Mozambique, Sierra Leone, Inde et Philippines, en zones rurales et urbaines, sur des thématiques répondant à des besoins vitaux tels que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, le développement agricole, la santé, l'éducation, l'accès à l'emploi, l'accompagnement des familles les plus pauvres. L'association est active en Éthiopie depuis les années 1990 et a appuyé la construction de plus de 1 500 points d'eau desservant environ 450 000 utilisateurs.

Les zones rurales du sud éthiopien dans lesquelles intervient l'association Inter Aide combinent densité démographique et intensité des besoins en eau. Les reliefs du rift compliquent, pour de nombreuses familles, l'accès à la ressource pourtant abondante près des sommets. Les temps de collecte d'une eau de piètre qualité représentent entre 10 à 20 jours par an. Cette difficulté d'accès entraîne un rationnement volontaire, accroissant les risques pour la santé infantile et celle du bétail. L'association Inter Aide a développé des systèmes gravitaires dont la fiabilité a peu d'égal et des modèles territoriaux de maintenance.

Le projet proposé est la phase 1 (année 1) d'un programme de 3 ans, en Éthiopie, dans la zone de Kemata Tembaro. Ce projet consiste à améliorer l'accès à l'eau et l'assainissement des familles de 34 communes rurales des districts d'Hadero, Tembaro et Kacha Bira par la construction, la réhabilitation d'infrastructures et par le renforcement des capacités des acteurs locaux. L'année 1 consistera en la construction de 28 points d'eau (bornes fontaines, lavoirs et abreuvoirs) et l'accompagnement des populations sur l'hygiène et la construction de toilettes sèches en matériaux locaux et l'accompagnement des associations des usagers de l'eau. Le nombre de bénéficiaires de l'année 1 est estimé à 8 400 personnes.

Le projet est évalué à 177 371 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 75 000 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 25 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 25 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 25 000 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

V - Attribution d'une subvention à l'association Réseau d'expertise pour l'appui au développement (RExAD) pour le projet "achèvement d'une adduction d'eau potable à Popodara dans la préfecture de Labé en Guinée"

L'association RExAD regroupe des experts et ingénieurs retraités qui ont souvent fait carrière dans des grands groupes privés, spécialisés dans l'exploitation des services d'eau potable et de l'énergie. Depuis sa création en 2014, l'association apporte expertise et ingénierie technique à des projets majoritairement portés par des associations de migrants, dont une forte proportion concerne la Guinée et plus particulièrement la région de Labé. L'association RExAD connaît bien la région pour s'y être rendu plusieurs fois.

En 2019, l'association RExAD a réalisé, avec l'aide du fonds eau, une adduction d'eau potable dans le village de Popodara en Guinée. Ce projet a permis d'équiper 2 forages existant de pompes solaires alimentant 9 bornes fontaine et 2 blocs de latrines publiques. Lors des travaux de cette 1^{ère} phase qui s'est achevée en 2020, il est apparu nécessaire de faire évoluer cette installation pour répondre à la demande de raccordement au réseau d'eau de nombreux usagers, améliorer le fonctionnement de certains ouvrages et rendre plus performante la gestion du réseau.

Le projet consiste à étendre et améliorer le réseau du village de Popodara en Guinée. Cette extension comportera la mise en place de 120 branchements privés, l'amélioration du fonctionnement du déferriseur en y adjoignant un second filtre à sable, et la dotation d'équipement informatique au comité de gestion pour lui permettre une bonne gestion de l'exploitation de l'adduction d'eau et compléter sa formation. 4 900 personnes bénéficieront de ce projet.

Le projet est évalué à 49 088 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 29 600 €

La contribution demandée à la Métropole est de 14 600 € et Eau du Grand Lyon apportera 15 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VI - Attribution d'une subvention à l'association Madina Badiar action et développement (MABAD) pour le projet "réalisation de l'adduction d'eau potable de Madina Badiar dans la Préfecture de Koundara en République de Guinée"

L'association MABAD a été créée le 12 novembre 2018. Elle est née de la volonté des habitants et ressortissants du district de Madina Badiar d'œuvrer pour le développement socio-économique et culturel du district et de sa commune rurale, Saréboïdo en République de Guinée. L'association a pour objectifs spécifiques de renforcer les liens de solidarité entre les ressortissants et amis résidant en France et en Europe, de contribuer au développement socio-économique du district de Madina Badiar et ses environs à travers des projets de développement durable, d'assurer l'insertion socio-professionnelle des femmes et des jeunes et de promouvoir la culture et les relations interculturelles.

Madina Badiar est l'un des 14 districts que compte la Commune rurale de Saréboïdo, où le besoin en eau potable est une préoccupation quotidienne. L'approvisionnement en eau potable des 2 165 habitants qui composent le district se fait actuellement au travers des 3 forages équipés de pompes à motricité humaine aménagées en 1985. Au vu de l'étendue des besoins en eau potable, le nombre de forages réalisés est nettement insuffisant par rapport à la densité et à la croissance rapide de la population. Par ailleurs, les forages sont très fréquemment en arrêt de fonctionnement sur de longues périodes pour cause de vieillissement des installations et de rareté des pièces de rechange.

Le projet prévoit une adduction d'eau potable à l'association Madina Badiar en Guinée. Il consiste à aménager un château d'eau à partir d'un forage existant par pompage solaire. La création du réseau permettra d'alimenter 1 500 habitants *via* soit des branchements privés soit des bornes fontaines équipées d'abreuvoirs pour bétails répartis dans toute la zone concernée.

Le projet est évalué à 79 869 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 63 900 €

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 20 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 23 900 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VII - Attribution d'une subvention à l'association Peuples et montagnes du Mékong pour le projet "accès à une eau de consommation et à des conditions sanitaires décentes pour les habitants de Chom Ong, Province d'Oudomxay" au Laos

L'association Peuples et montagnes du Mékong est une association loi 1901 de solidarité internationale. Elle a été créée, en 2011, par des personnes désireuses d'apporter leur solidarité aux peuples et ethnies vivant sur les bords du Mékong et dans les montagnes environnantes au nord du Laos. Depuis plusieurs années, l'association bénéficie d'un agrément du ministère de la Santé au Laos lui permettant d'exercer ses activités dans le pays.

Le village de Chom Ong est situé dans la province d'Oudomxay au nord du Laos. Dans ce village, la situation est des plus alarmantes, il n'y a plus d'eau courante et les points d'arrivée d'eau du village sont à sec. Les habitants boivent l'eau de la rivière qui, d'ailleurs, est devenue un simple ruisseau. C'est une eau croupie que de très jeunes filles ramènent avec leur seau.

Le projet porte sur la réalisation d'une adduction d'eau dans le village de Chom Ong au Laos. La 1^{ère} phase du projet consiste en la réparation et la remise en service d'un ancien réseau, la construction d'un nouveau réservoir relié à une autre source, la construction de 3 points d'eau dans le village, l'ajout d'un point d'eau pour l'école, le raccordement du dispensaire au système d'eau et l'ajout de 3 points d'eau dans le dispensaire (un par salle de soin). La 2nde phase sera l'accompagnement dans la gestion de l'eau et de la formation aux bonnes pratiques hygiéniques.

Le projet d'adduction d'eau concerne 1 210 personnes, soit l'ensemble des 920 habitants du village ainsi que les 192 internes de l'école venant d'autres villages.

Le projet est évalué à 47 591 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 27 000 €

La contribution demandée à la Métropole est de 14 000 € et Eau du Grand Lyon apportera 13 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 80 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

VIII - Attribution d'une subvention à l'association Énergie coopération et développement (ECD) pour le projet "alimentation en eau de la Commune d'Androhibe (Fokontany de Fidasiona) à Madagascar"

L'association ECD a été créée le 6 octobre 2010 à Bourg en Bresse par des personnes qui adhéraient préalablement à l'association Électriciens sans frontières. L'objet de l'association est d'étudier, promouvoir et réaliser des projets d'aide au développement, de solidarité et de coopération en faveur des populations défavorisées des pays les plus pauvres dans les domaines de l'électricité et de l'eau, en intégrant les services associés tels que la formation jusqu'au transfert de compétences, pour contribuer à la satisfaction des besoins tels que la santé, l'éducation et la lutte contre l'exode rural et assurer la pérennité des réalisations.

La Commune d'Androhibe à Madagascar se situe à 30 km de la capitale Antananarivo, elle ne dispose d'aucun système permettant à la population de s'approvisionner en eau potable. Tous les ménages puisent de l'eau pour leur consommation et pour l'hygiène dans des puits ancestraux donc non propre à la consommation. En tout, dans le village, il existe 10 puits ancestraux. La collecte de l'eau dans ces puits et quelques sources est principalement affectée aux femmes et aux filles.

Le projet consiste à capter 2 sources et à réaliser 2 réservoirs de répartition, pour alimenter 4 villages de la Commune d'Androhibe à Madagascar. Dix-huit bornes fontaines desserviront les 2 264 habitants des villages dont 2 desserviront les 2 écoles primaires avec un dispositif de lavage de mains associé.

Le projet est évalué à 78 917 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 59 500 €

La contribution demandée à la Métropole est de 29 500 €, Eau du Grand Lyon apportera 30 000 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

IX - Attribution d'une subvention à l'association Santé Mali Rhône-Alpes (SMARA) pour le projet "accès à l'eau potable pour la population de Gounambougou" au Mali

L'association SMARA est une des ONG françaises historiques intervenant au Mali, et ce depuis plus de 30 ans sur le territoire de la région de Tombouctou. C'est un opérateur spécialisé en santé publique en zone rurale. L'association SMARA a pour objectif principal d'améliorer les conditions sanitaires des populations reculées du nord du Mali. Du fait de son ancrage local très ancien au nord du Mali, elle dispose sur place d'équipes locales de confiance et a su développer un réseau de partenaires diversifiés.

Au Mali, tous les centres de santé communautaires doivent avoir une source d'eau potable. À Gounambougou, le centre de santé communautaire dispose d'une pompe à motricité humaine qui n'a jamais fourni de l'eau potable et est totalement défectueuse en ce moment. La mairie, en lien avec l'association de santé communautaire et le médecin chef de Niafunké ont contacté l'association SMARA en vue de doter le centre de santé en eau potable et en même temps d'en faire profiter tout le village qui est en manque d'eau potable.

Le projet consiste à la réalisation d'un forage à grand débit équipé de pompes alimentées par des panneaux solaires, avec la construction d'un château d'eau au centre de santé de Gounambougou au Mali. Des raccordements sont prévus à 5 bornes fontaines publiques à travers le village dont un au centre de santé.

Le projet est évalué à 81 036 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 64 900 €

La contribution demandée à la Métropole est de 20 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 20 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 24 900 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

XI - Attribution d'une subvention à l'association UrbaMonde-France pour le projet "assainissement de Pikine Irrégulier Nord et Guédiawaye - Dakar porté par ses habitants.e.s (PA-PING)" au Sénégal

UrbaMonde-France est une association loi 1901, s'engageant en faveur des habitant.e.s des villes et régions du monde dans le domaine de l'aménagement des territoires et de la production sociale de l'habitat, afin de promouvoir la production des villes par et pour les habitant.e.s. Installée à Marseille, l'association a été créée en 2015 en tant que structure partenaire de l'association UrbaMonde Suisse créée, elle, en 2005. L'association UrbaMonde appuie la lutte contre les inondations, la gestion des eaux et l'accès à l'habitat digne et aux services de base dont l'assainissement, depuis 2009 à Dakar. Aux côtés de son partenaire UrbaSEN, ONG sénégalaise, l'association a accompagné la mise en oeuvre de plusieurs projets dans la banlieue de Dakar.

Dans la banlieue de Dakar au Sénégal, les inondations se sont développées durant les 3 dernières décennies du fait de plusieurs facteurs : croissance démographique et exode rural entraînant l'occupation spontanée d'anciennes zones semi-humides, fin du pompage des nappes phréatiques pour l'approvisionnement en eau de Dakar, du fait de leur pollution, fin de l'épisode de la "grande sécheresse sahélienne" des années 70 et retour progressif des précipitations "à la normale". Et, bien que les projections climatiques peinent à converger au niveau local, il est admis que les phénomènes extrêmes devraient s'intensifier.

Le projet se déroule dans 4 communes de la banlieue de Dakar au Sénégal, zones fortement touchées par les inondations en période de pluie, avec une densité de population assez importante. Il prévoit la création/réhabilitation de 10 ouvrages sanitaires individuels ou semi-collectifs et la création de 7 ouvrages publics. Ce projet bénéficiera à 9 000 personnes.

Le projet est évalué à 181 478 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 90 500 €

La contribution demandée à la Métropole est de 30 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 30 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 30 500 €

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées.

XI - Attribution d'une subvention à l'association Secours catholique - Caritas France pour le programme "amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la région des Savanes au nord du Togo (année 1)"

En France, l'association Secours catholique combat l'exclusion sous toutes ses formes en accompagnant les personnes en situation de précarité. À l'international, l'association Secours catholique est membre français du réseau Caritas internationalis qui fédère 162 Caritas agissant dans 201 pays et territoires. En s'appuyant sur les associations locales, il intervient chaque année sur 500 projets internationaux d'urgence (catastrophes naturelles, conflits, etc.) et de développement (accès aux services de base : eau, éducation, santé) et participe aux démarches de plaidoyer à l'échelon européen et international.

Eloignée de la capitale Lomé, la région des Savanes est la plus pauvre et la plus aride du Togo. Les problématiques liées à l'eau s'y posent de manière accrue : manque d'infrastructures hydrauliques et d'assainissement, problèmes de gestion de certains ouvrages existants, méconnaissance des pratiques d'hygiène. Des actions visant l'augmentation du nombre d'infrastructures, la mise en place de structures de gestion communautaire, l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène et d'assainissement, ainsi que l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale des nouveaux élus communaux, sont nécessaires.

Le projet consiste à améliorer, pour la 1^{ère} année du programme, les conditions de vie des populations de 8 villages (2 773 habitants) de la région des Savanes au Togo par la mise en place de 8 forages équipés de pompes à motricité humaine et la construction de 105 latrines dont 90 neuves et 15 réhabilitées. Il est également prévu le renforcement et l'accompagnement sur la gestion des ouvrages et des services d'eau des autorités communales permettant de garantir une organisation pérenne.

Le projet est évalué à 175 558 € et la participation sollicitée auprès du fonds eau s'élève à 87 800 €.

La contribution demandée à la Métropole est de 25 000 €, Eau du Grand Lyon apportant 25 000 € et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse 37 800 €.

Les modalités de versement de la subvention sont les suivantes :

- 50 % du montant de la subvention à la signature de la convention,
- 30 % du montant de la subvention sur la base d'un rapport intermédiaire technique et financier,
- le solde sur la base d'un rapport final technique et financier avec fourniture de factures justifiant le montant de la subvention allouée. Au cas où le budget réalisé est inférieur au budget prévisionnel du projet, le solde de la subvention sera ajusté au prorata des dépenses réellement engagées ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution des subventions d'équipement pour l'année 2021 d'un montant de :

- 11 000 € au profit de l'association Initiative développement pour le projet "gestion intercommunale des boues de vidanges dans le département du Mono" au Bénin,
- 15 000 € au profit de l'association Compétences solidaires pour le projet "accès à l'eau potable dans les villages isolés de Savalou" au Bénin,
- 15 000 € au profit de l'association Agir ensemble pour le projet "de l'eau potable pour les élèves des écoles des villages de la commune de Djebem/Bandjoun" au Cameroun,
- 25 000 € au profit de l'association Inter Aide pour le projet "accès à l'eau, l'assainissement et services de maintenance dans la zone montagneuse du Kembata-Tembaro-région sud de l'Éthiopie",
- 14 600 € au profit de l'association REXAD pour le projet "achèvement d'une adduction d'eau potable à Popodara dans la préfecture de Labé en Guinée",
- 20 000 € au profit de l'association MABAD pour le projet "réalisation de l'adduction d'eau potable de Madina Badiar dans la Préfecture de Koundara en République de Guinée",
- 14 000 € au profit de l'association Peuples et Montagnes du Mékong pour le projet "accès à une eau de consommation et à des conditions sanitaires décentes pour les habitants de Chom Ong, Province d'Oudomxay" au Laos,
- 29 500 € au profit de l'association ECD pour le projet "alimentation en eau de la Commune d'Androhibe (Fokontany de Fidasiana) à Madagascar",
- 20 000 € au profit de l'association SMARA pour le projet "accès à l'eau potable pour la population de Gounambougou" au Mali,
- 30 000 € au profit de l'association UrbaMonde-France pour le projet "assainissement de Pikine irrégulier nord et Guédiawaye - Dakar porté par ses habitant.e.s (PA-PING)" au Sénégal,
- 25 000 € au profit de l'association Secours catholique - Caritas France pour le programme "amélioration de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans la région des Savanes au nord du Togo (année1)",

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des associations attributaires définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à :

a) - signer lesdites conventions,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'instruction desdites demandes et à leur régularisation.

3° - Les dépenses d'exploitation en résultant, soit 219 100 €, seront imputées sur les crédits inscrits :

- au budget annexe de l'eau - exercice 2021 - chapitre 67 - opération n° 1P02O2197 pour un montant de 128 100 €

- au budget annexe de l'assainissement - exercice 2021 - chapitre 67 - opération n° 2P02O2186 pour un montant de 91 000 €

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.